

Le Président de l'université

ARRETE Nº 2025-36 DU 31 MARS 2025

RELATIF A LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES À L'ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX ET AUX CONSEILS FACULTAIRES DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Scrutin du mardi 8 avril 2025 au jeudi 10 avril 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

- Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres ler et II du code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI, en tant que Président de l'établissement ;
- Vu la délibération n° 2023-28 du conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Xavier SENSE en tant que vice-président du conseil d'administration de l'université ;
- Vu l'arrêté n° 2022-88 du 7 juillet 2022 de la présidente de l'université portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2021-01 ;
- Vu l'arrêté n° 2025-18 du 13 février 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils de composantes internes de l'université Paris Cité ;
- Vu la réunion du comité électoral consultatif en date du 28 mars 2025 portant sur la recevabilité des candidatures :

Considérant que :

- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection à la commission recherche de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection à la commission recherche de la Faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants ;

ARRETE:

Article 1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil d'administration de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :

Liste: « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. Monsieur Youcef KADRI
- 2. Madame Ninon FOUQUET
- 3. Monsieur Mathieu DEVIF
- 4. Madame Manel ANSEUR
- Monsieur Victor GOLDBERG
- 6. Madame Léanor CAUCHOIS

Liste: « LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT-ES ANTICAPITALISTES »

- 1. Monsieur James KAMARA
- 2. Madame Philomène TROULLIER
- 3. Monsieur Arthur ANCELIN
- 4. Madame Capucine JUILLARD
- 5. Monsieur Matéo FERNANDO
- 6. Madame Théa ECHE-LEFRAND



Liste: « UNI: mérite, excellence, réussite »

- 1. Madame Ysée LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
- 2. Monsieur Alexandre FEKKAK
- 3. Madame Aïlis LE FUR
- 4. Monsieur Gabriel VALANCHER
- 5. Madame Roxane BRUNEAU
- 6. Monsieur Raphael CHAROZE

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

- 1. Monsieur Léopol VIRRION
- 2. Madame Laura MEIER
- 3. Monsieur Romain DELMARLE
- 4. Madame Océane MEWABO
- 5. Monsieur Santi DROUART
- 6. Madame Raïssa FRANCISCO

Article 2 - FACULTÉ DE SANTÉ

2.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) :

Liste: « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. Monsieur Raphaël DAUBAIRE-TEMMEM
- 2. Madame Mathilde OULD MESSAOUD
- 3. Monsieur Antonio HORHOACA
- 4. Madame Lina SZENDY
- 5. Monsieur Stéphane OLIVEIRA
- 6. Madame Paula ARGUILLERE
- 7. Monsieur Jeremy KACHE
- 8. Madame Solène CHARLES
- 9. Monsieur Enzo LOEUIL
- 10. Madame Fatimata WANE
- 11. Monsieur Chabane OUATTOU JAHRLING
- 12. Madame Manel ANSEUR
- 13. Monsieur Célian METIVIER
- 14. Madame Mylenna MELOIS

2.2 - CAC - COMMISSION RECHERCHE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection à la commission recherche de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants) :

Liste: « Bouge Ta Fac »

- 1. Madame Cassandre DJIAN
- 2. Monsieur Alexis MURAT
- 3. Madame Emilie NGUYEN
- 4. Monsieur Nicolas OBTEL

2.3 - CAC - COMMISSION FORMATION

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection à la commission formation de la Faculté de Santé de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants):

Liste: « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. Monsieur Théo RIBEYRON
- 2. Madame Daphnée BLOTTIERE
- 3. Monsieur Perceval DECK
- 4. Madame Alice DE BATS
- 5. Monsieur Ulrich ZEANHOULOU MONYEDA
- 6. Madame Ninon FOUQUET
- 7. Monsieur Hector VILLEDIEU



- 8. Madame Morane EBELET
- 9. Monsieur Benji EL MEDIONI
- 10. Madame Salma EL ALI
- 11. Monsieur Philippe KOLEV
- 12. Madame Farida MOHAMED ANWAR HANAFY SAYED
- 13. Monsieur Hugo MATHON
- 14. Madame Soline DANIEL
- 15. Monsieur Clément HERAUD
- 16. Madame Lisa GRILO SANTOS
- 17. Monsieur Thibault GENET
- 18. Madame Amélie BART
- 19. Monsieur Jérémie UZAN
- 20. Madame Maria MOUKARZEL
- 21. Monsieur Andres ESQUIVEL ENRIQUEZ
- 22. Madame Héloïse DORNE
- 23. Monsieur Jonas SAADOUN
- 24. Madame Camille KLAPISZ

Article 3 - FACULTÉ DES SCIENCES

3.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants):

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

- 1. Monsieur Léopol VIRRION
- 2. Madame Lola MENGUY
- 3. Monsieur Côme TRIPIER
- 4. Madame Audrey MARTIN-PLAS
- 5. Monsieur Célian CHAUVEAU
- 6. Madame Sara COUFFIGNAL

Liste: « LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT-ES ANTICAPITALISTES »

- 1. Madame Capucine JUILLARD
- 2. Monsieur James KAMARA
- 3. Madame Fatima HASSAINE
- 4. Monsieur Alban TALAGRAND
- Madame Asma YACOUBI
 Monsieur Nicolas LONGINOVIC
- 7. Madame Hafsa BEN BELGACEM
- 8. Monsieur Rayane AIT HADJI
- 9. Madame Zoé NAUD
- 10. Monsieur Abderrahim AROUS

Liste: « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. Madame Laetitia Honoraure AGUIÉ
- 2. Monsieur Elyas ARAB
- 3. Madame Emma AGGAR
- 4. Monsieur Joachim KPAYEDO
- 5. Madame Lya Khadidja AFRITE
- 6. Monsieur Pol Collin

3.2 - CAC - COMMISSION FORMATION

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection à la commission formation de la Faculté des Sciences de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants)

Liste: « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. Madame Clara GARCIA
- 2. Monsieur Timahi LESAGE CAFFA
- 3. Madame Eleonora CAPUTO
- 4. Monsieur Nourdine MOHAMED



- 5. Madame Marie GAUTIER
- 6. Monsieur Augustin LAURENS
- 7. Madame Romane POLI
- 8. Monsieur Elies SASSI
- 9. Madame Julie BEAUCOUSIN
- 10. Monsieur Marc GUERIN
- 11. Madame Élodie ANTON MATHURANAYAGAM
- 12. Monsieur Noé BLANCHARD
- 13. Madame Alice THIBERGE
- 14. Monsieur Mathieu DEVIF
- 15. Madame Romane GOUILLER
- 16. Monsieur Rahol SHEIKH

Article 4 - FACULTÉ SOCIÉTES ET HUMANITÉS

4.1 - CONSEIL DE FACULTÉ

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil de la Faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants):

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

- 1. Monsieur Quentin CABAT
- 2. Madame Lili VANNIER
- 3. Monsieur Louis BURO
- 4. Madame Raïssa FRANCISCO
- 5. Monsieur Axel MARTELAT
- 6. Madame Laura MEIER
- 7. Monsieur Simon PREVOST FONTAINE
- 8. Madame Océane MEWABO
- 9. Monsieur Nicolas BONNET
- 10. Madame Rosa CARRIER

Liste: « LE POINT LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT-ES ANTICAPITALISTES »

- 1. Madame Taïna BISMUTH
- 2. Monsieur Arthur ANCELIN
- 3. Madame Maï GERVAIS
- 4. Monsieur Yann CORITON
- 5. Madame Chiara PINSON
- 6. Monsieur Matthieu CHÈZE
- 7. Madame Léa BÔNE
- 8. Monsieur Matéo FERNANDO
- 9. Madame Marina SMUGA
- 10. Monsieur Antoine ROUSSEAU
- 11. Madame Maya BARAKAT
- 12. Monsieur Thibalt DIMANCHE
- 13. Madame Salma SOW
- 14. Monsieur Rayhan FLECK RODRIGUES

Liste: « UNI: mérite, excellence, réussite »

- 1. Monsieur Alexandre FEKKAK
- 2. Madame Aïlis LE FUR
- 3. Monsieur Julien MIOMANDRE
- 4. Madame Ysée LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
- 5. Monsieur Gabriel VALANCHER
- 6. Madame Roxane BRUNEAU
- 7. Monsieur Simon MSIKA
- 8. Madame Inès BEN NASSIR

Liste: « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. Madame Zoé GRUPPO
- 2. Monsieur Esteban SIMON
- 3. Madame Kheira ROBLES
- 4. Monsieur Jules CAMEZIND
- 5. Madame Fantine HENNEQUIN



- 6. Monsieur Louis DE JERPHANION
- 7. Madame Philomène MARTIN-VITTET
- 8. Monsieur Chahine MOHAMED
- 9. Madame Lisa CHOLET
- 10. Monsieur Ephraim MIBOTI
- 11. Madame Pauline DELWART
- 12. Monsieur Jordan PIADÉ
- 13. Madame Diane MATO
- 14. Monsieur Kévin MAILLARD

4.2 - CAC - COMMISSION FORMATION

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection à la commission formation de la faculté Sociétés et Humanités de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants)

Liste: « UNI: Mérite, excellence, réussite »

- 1. Madame Aïlis LE FUR
- 2. Monsieur Alexandre FEKKAK
- 3. Madame Ysée LAURENT BOUCHER DE LA RUPELLE
- 4. Monsieur Julien MIOMANDRE
- 5. Madame Ines BEN NASSIR
- 6. Monsieur Ahcene AID
- 7. Madame Naissata TRAORÉ
- 8. Monsieur Gabriel VALANCHER
- 9. Madame Lynda MERNICHE
- 10. Monsieur Juan-Elyès ISMAEL
- 11. Madame Roxane BRUNEAU
- 12. Monsieur Simon MSIKA

Liste: « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. Monsieur Eliott LE DÛ
- 2. Madame Sarah ABABSIA
- 3. Monsieur Victor GOLDBERG
- 4. Madame Fatema KHALIL
- 5. Monsieur Rayan AREF
- 6. Madame Agathe PICAN
- 7. Monsieur Stanislas FAVIER
- 8. Madame Alice GUBERT
- 9. Monsieur Elliot REYNAERT
- 10. Madame Maud MIALON
- 11. Monsieur Mirane NAIT ALI
- 12. Madame Léa SCELLES
- 13. Monsieur Marino LEFLOCH
- 14. Madame Juliette LAUNAY
- 15. Monsieur Hakan KUZ
- 16. Madame Hadjer KAIZRA
- 17. Monsieur Wissem ASSAAD
- 18. Madame Ines BOUKHARI
- 19. Monsieur Gabriel BESNARD-GAMBA
- 20. Madame Marie-Alix BRUZEK
- 21. Monsieur Grégoire PINCHAUX
- 22. Madame Adna Marie DELAPIERRE

Article 5 - Recours :

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6ème jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.



La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5ème jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 6 - Prise d'effet :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci à la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 7 - Exécution :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des électeurs des collèges électoraux concernés, et qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 3 1 MARS 2025

Le Président de l'université,

Édouard KAMINSKI

Transmis au rectorat le: 3 1 MARS 2025

Affiché le : 3 1 MARS 2025



Le Président de l'université

ARRETE N. 2025-37 DU 31 MARS 2025

RELATIF A LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES À L'ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ

Scrutin du mardi 8 avril 2025 au jeudi 10 avril 2025

Vu le code de l'éducation;

Vu le code général de la fonction publique ;

- Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres ler et II du code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu la délibération n° 2023-26 du Conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Édouard KAMINSKI, en tant que Président de l'établissement ;
- Vu la délibération n° 2023-28 du conseil d'administration de l'université du 22 juin 2023 relative à l'élection de Monsieur Xavier SENSE en tant que vice-président du conseil d'administration de l'université ;
- Vu l'arrêté n° 2022-88 du 7 juillet 2022 de la présidente de l'université portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2021-01 ;
- Vu l'arrêté n° 2025-18 du 13 février 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils de composantes internes de l'université Paris Cité :
- Vu la réunion du comité électoral consultatif en date du 28 mars 2025 portant sur la recevabilité des candidatures :

Considérant que :

- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de l'UFR sciences du vivant de l'université Paris Cité au titre du collège étudiant ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de l'IUT Paris Rives de Seine de l'université Paris Cité au titre du collège étudiant ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de l'UFR de langues et civilisations d'Asie orientale de l'université Paris Cité au titre du collège étudiant ;
- Aucune candidature n'a été déposée pour l'élection au conseil de l'UFR études interculturelles et langues appliquées de l'université Paris Cité au titre du collège étudiant ;

ARRETE:

Article 1 - FACULTÉ DE SANTÉ

1.1 - CONSEIL DE L'UFR DE MÉDECINE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR de médecine de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants) :

Liste: « LevelUP - Conseil de gestion médecine 2025-2027 »

- 1. Monsieur Baptiste SABATIER
- 2. Madame Emma JULLICH
- 3. Monsieur Arthur SOUCHON
- 4. Madame Elisa DUTHEIL JAFFRE
- 5. Monsieur Calixte PAIN CHICOUENE
- 6. Madame Laila EL BOUHALI
- 7. Monsieur Henri POPARD
- 8. Madame Juliette NIJDAM
- 9. Monsieur Alexis LOUPAN



- 10. Madame Farida MOHAMED ANWAR HANAFY SAYED
- 11. Monsieur Thomas HAVARD
- 12. Madame Alma BOIRON
- 13. Monsieur Edgar GUENON
- 14. Madame Clémence CHABRIER
- 15. Monsieur Yanis KORCHI
- 16. Madame Lila MOUSSAOUI

1.2 - CONSEIL DE L'UFR DE PHARMACIE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR de pharmacie de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (8 sièges de titulaires et 8 sièges de suppléants) :

Liste: « Élus de la Cité »

- 1. Monsieur Simon DESANGES
- 2. Madame Chloé NOUN
- 3. Monsieur Arthur BOUSQUET
- 4. Madame Alice DE BATS
- 5. Monsieur Perceval DECK
- 6. Madame Célia HADADJI DUGAY
- 7. Monsieur Arthur FERRANDON
- 8. Madame Axelle NGUYEN
- 9. Monsieur Skander Kamel BOUCHEMA
- 10. Madame Marie-Apolline WAJNSZTOK
- 11. Monsieur Lucas DELEPINE
- 12. Madame Claire MADES
- 13. Monsieur Pierre-Amaury DELAITRE
- 14. Madame Nathalie SALAMA
- 15. Monsieur Antonio HORHOACA
- 16. Madame Xavière CHOLLIER

Article 2 - FACULTÉ DES SCIENCES

2.1 - CONSEIL DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEUR DENIS DIDEROT

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'école d'ingénieur Denis Diderot de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste: « Consilium »

- 1. Monsieur Joachim KPAYEDO
- 2. Madame Emma AGGAR
- 3. Monsieur Augustin LAURENS
- 4. Madame lessica BUSZTA
- 5. Monsieur Louka SKORO
- 6. Madame Lea ARSENAULT
- 7. Monsieur Yannick ZHENG
- 8. Madame Mathilde HUTEAU

2.2 - CONSEIL DE L'UFR DE CHIMIE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR de chimie de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste: « Candidature au Conseil de L'UFR de Chimie »

- 1. Madame Larissa ZAIDA
- 2. Monsieur Oscar GUILLEMANT
- 3. Madame Astrid AUTRET
- 4. Monsieur Alexandro COLLADO
- 5. Madame Hassina MAHI
- 6. Monsieur Diebel SALL
- 7. Madame Natalia JACHIM
- 8. Monsieur Haziq KHAN



2.3 - CONSEIL DE L'UFR DE PHYSIQUE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR de physique de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste: « Les Physicien.nes »

- 1. Madame Alice THIBERGE
- 2. Monsieur Lucas MONNERIE
- Madame Adèle SÉBIRE
- 4. Monsieur Noé BLANCHARD
- 5. Madame Sabine LEJEUNE
- 6. Monsieur Wilfried ARIBAUD

2.4 - CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES FONDAMENTALES ET BIOMÉDICALES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR des sciences fondamentales et biomédicales de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) :

Liste: « Agissons Pour les Sciences »

- 1. Madame Ines BERNARD
- 2. Monsieur Nassim BOUSSAIR
- 3. Madame Gwenaelle BRISSONNEAU
- 4. Monsieur Nael CORBET
- 5. Madame Angele POSIERE
- 6. Monsieur Marc GUERIN
- 7. Madame Chloe POYET
- 8. Monsieur Rahol SHEIKH

2.5 - CONSEIL DE l'IUT DE PARIS PAJOL

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'IUT de Paris Pajol de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste: « Liste conseil d'iut pajol »

- 1. Monsieur Jenevie MBALA NKUNSUNGA
- 2. Madame Anaïs GAUCHET
- 3. Monsieur Gaspard DUFOUR
- 4. Madame Anouk DE CHERISEY

2.6 - CONSEIL DE L'UFR D'INFORMATIQUE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR d'informatique de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste: « Liste des étudiant-e-s en informatique »

- 1. Monsieur Amélia COUTARD-SANDER
- 2. Chloé LE MOUZER
- 3. Madame Jeanne POTTIER
- 4. Monsieur Hani SI DJILANI

2.7 - CONSEIL DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil de l'UFR de mathématiques de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants):

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

- 1. Monsieur Léopol VIRRION
- 2. Madame Lola MENGUY
- 3. Monsieur Côme TRIPIER
- 4. Madame Audrey MARTIN-PLAS

Liste: « Les power rangers »

- 1. Monsieur Werner MÉRIAN
- 2. Madame Marie-Camille DELARUE
- 3. Monsieur Hicham ASSAKAF
- 4. Madame Francesca RIZZO



2.8 - CONSEIL DE L'UFR DE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR de Mathématiques et Informatique de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste: « Délégués Étudiants - UFR Maths & Info »

- 1. Monsieur Ales FERHANI
- 2. Madame Océane AZZOUG
- 3. Monsieur Rayane HOURI
- 4. Madame lade FORTIN

Article 3 - FACULTÉ SOCIÉTÉS ET HUMANITÉS

3.1 - CONSEIL DE L'UFR GÉOGRAPHIE, HISTOIRE, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉS

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR géographie, histoire, économie et sociétés (GHES) de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants):

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

- 1. Monsieur Quentin CABAT
- 2. Madame Océane MEWABO
- 3. Monsieur Louis BURO
- 4. Madame Nathalie KARACAN
- 5. Monsieur Charles MIGNONAC
- 6. Madame Noémie PIRON

3.2 - CONSEIL DE L'UFR DE DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR de droit, économie, gestion de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (10 sièges de titulaires et 10 sièges de suppléants):

Liste: « Vos Elus Vous Parlent »

- 1. Madame Lena STEY
- 2. Monsieur Maxime PUJOS
- 3. Madame Ferielle MATHLOUTHI
- 4. Monsieur Aymeric CHAUVET
- 5. Madame Hyacinthe ROULLET DE LA BOUILLERIE
- 6. Monsieur Enzo NICOLETTI
- 7. Madame Rania AZMI
- 8. Monsieur Mateo SAVATIER-ALONSO
- 9. Madame Alma GUY
- 10. Monsieur Paul-Henry PERRE
- 11. Madame Sarah ESSATTI
- 12. Monsieur Siddhartha MUSSAI
- 13. Madame Marylou GIRARD
- 14. Monsieur Hugo SEBAN PARTOUCHE
- 15. Madame Enola LUXARDI
- 16. Monsieur Cheikh SENE
- 17. Madame Salomé LAHMI
- 18. Monsieur Yohan ROSNEL
- 19. Madame Alexia THIERREE
- 20. Monsieur Matthias PIOVAN



3.3 - CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR Sciences humaines et sociales de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants):

Liste: « Liste SHS »

- 1. Madame Clara PAWLOWSKI
- 2. Monsieur Raphaël LUCAS
- 3. Madame Sarah BISHAY
- 4. Monsieur Lucas HIPPOLYTE
- 5. Madame Alison CASTOR CUPIT
- 6. Monsieur Théo BREJOUX
- 7. Madame Manon PEYROU
- 8. Monsieur Lucas RODIER GONÇALVES
- 9. Madame Amélia BOISTARD
- 10. Monsieur Paul KERMAIDIC
- 11. Madame Kirsty Labelle ENDAMNE
- 12. Monsieur Antoine RENGUET

3.4 - CONSEIL DE L'UFR INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

Sont déclarées recevables les candidatures suivantes pour l'élection au conseil de l'UFR Institut de psychologie de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants):

Liste: « ABCPsy »

- 1. Madame Ilia LARDUINAT-PAPAGEORGIOU
- 2. Monsieur Emmanuel CARAYOL
- 3. Madame Kheira ROBLES
- 4. Monsieur Mathis SARAIVA
- 5. Madame Cécile PERIN
- 6. Monsieur Arthur PEDRO
- 7. Madame Romane CAUSSEL
- 8. Monsieur Rajaonera ARTHUR
- 9. Madame Valentine FERREIRA
- 10. Monsieur Suriya SOURECHE BABOU
- 11. Madame Soatina ANDRIAMAMPIANINA
- 12. Monsieur Fantin GALLOU

Liste: LE POING LEVÉ-LA LISTE DES ÉTUDIANT-ES ANTICAPITALISTES »

- 1. Monsieur Yann CORITON
- 2. Madame Taïna BISMUTH
- 3. Monsieur Matéo FERNANDO
- 4. Madame Maï GERVAIS
- 5. Monsieur Thibalt DIMANCHE
- 6. Madame Assiatou SY
- 7. Monsieur Thomas HEMPEL
- 8. Madame Alma DELAFOSSE PITARCH
- 9. Monsieur Keziah COULON
- 10. Madame Maya BARAKAT

3.5 - CONSEIL DE L'UFR DE LETTRES, ARTS ET CINEMA

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR de lettres, arts et cinéma de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

- 1. Madame Lili VANNIER
- 2. Monsieur Nicolas BONNET
- 3. Madame Laura MEIER
- 4. Monsieur Simon PREVOST FONTAINE
- 5. Madame Raïssa FRANCISCO
- 6. Monsieur Santi DROUART



3.6 - CONSEIL DE L'UFR INSTITUT DES HUMANITÉS, SCIENCES ET SOCIÉTÉS

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR institut des humanités, sciences et sociétés (IHSS) de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (6 sièges de titulaires et 6 sièges de suppléants) :

Liste : « ECUME-Solidaires : L'Union étudiante pour une fac écolo, gratuite et ouverte, contre la précarité et l'extrême droite »

- 1. Madame Rosa CARRIER
- 2. Monsieur Joseph SMILOVICI
- 3. Madame Inès AHMED KHODJA
- 4. Monsieur Gabriel VIBERT
- 5. Madame Noémie ALLOUCHE
- 6. Monsieur Axel MARTELAT

3.7 - CONSEIL DE L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :

Liste: « STAPS PARIS »

- 1. Monsieur Florian GLEIZER
- 2. Madame Solene TOURMENTIN
- 3. Monsieur Paul RUSPINI
- 4. Madame Elyssa SELLAMI
- 5. Monsieur Jules DENIS
- 6. Madame Emeline PORTALIER
- 7. Monsieur Jules CAILLO
- 8. Madame Chloé BRETON

3.8 - CONSEIL DE L'UFR D'ÉTUDES ANGLOPHONES

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR d'études anglophones de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (9 sièges de titulaires et 9 sièges de suppléants):

Liste: « Collège Étudiant - UFR d'Études Anglophones »

- 1. Madame Luna BLUMBERG DIT FLEURMONT
- 2. Monsieur Balthazar ASTIER
- 3. Madame Jeanne CHARUEL
- 4. Monsieur Simon IPEAU
- 5. Madame Roxane CORNETTE
- 6. Monsieur Louis NOBREGA GUILHERME
- 7. Madame Alexie PINEAU
- 8. Monsieur Quentin LACOMBE
- 9. Madame Delphine NAPOLÉON
- 10. Monsieur Tristan ANTICH
- 11. Madame Charlotte LAMONTAGNE
- 12. Monsieur Julien CHABOT
- 13. Madame Julie MICHOU
- 14. Monsieur Eneko ARBAUD
- 15. Madame Caroline SEYER
- 16. Monsieur Gad SKURNIK

3.9 - CONSEIL DE L'UFR LINGUISTIQUE

Est déclarée recevable la candidature suivante pour l'élection au conseil de l'UFR Linguistique de l'université Paris Cité au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants) :

Liste: « Langagement étudiant »

- 1. Monsieur Jules BOUTON
- 2. Madame Emma KIOUS



Article 4 - Recours:

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que le Président de l'université et la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6ème jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5ème jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 5 - Prise d'effet :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci à la rectrice de la région académique d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 6 - Exécution :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation des électeurs des collèges électoraux concernés, et qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 3 1 MARS 2025

Le Président de l'université,

Édouara KAMINSKI

Transmis au rectorat le : 3 1 MARS 2025

Affiché le : 3 1 MARS 2025